



La famille doit être à jour de l'intégralité de ses paiements de l'année écoulée. Toutes les factures impayées de l'année précédente seront envoyées au Trésor Public pour un recouvrement forcé.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Si votre enfant présente une allergie alimentaire certifiée par un médecin allergologue (certificat obligatoire). Le projet d'accueil individualisé (PAI) demandant un panier repas fourni par la famille, un accord doit être conclu à l'école avant la fréquentation de la restauration scolaire. La demande doit être formulée auprès de la direction de l'établissement scolaire qui déclenche la procédure en lien avec le médecin scolaire.

Cette démarche est à renouveler chaque année.

INFORMATIONS UTILES

Le tarif du repas est calculé en fonction des revenus des parents, c'est un tarif forfaitaire. Les factures sont adressées par mail via le portail famille sur le site de la Ville et par courrier au domicile des parents.

En cas de maladie : les parents ont un mois pour faire une demande de déduction, avec un certificat médical

En cas de fermeture d'école, grève : la régularisation sera faite automatiquement sur le mois suivant.

Les sorties pédagogiques ne seront pas déduites sur le forfait





VILLE DE BAIE MAHAULT
Direction de l'Education

Formulaire

D'inscription à la restauration scolaire 2024 / 2025

Nom Prénom de l'élève	Etablissement	Date de naissance

RESPONSABLES LEGAUX

MERE *	PERE *
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Date de Naissance	Date de Naissance
Adresse	Adresse
Mail (en majuscule)	Mail (en majuscule)
 0590	 0590
	
Profession	Profession

***Préciser le parent qui reçoit les factures**

OPTION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Le prélèvement automatique est un moyen simple de régler ma facture de restauration scolaire sans risque d'oublier. En adhérant à ce mode de paiement, je serai prélevé du montant de la facture le 05 de chaque mois.
<input type="checkbox"/> Oui je demande le prélèvement automatique (cochez la case)
Attention : Pour être validé, la demande doit être complétée par la référence unique de Mandat (RUM) qui sera communiquée et signée avec vos coordonnées bancaires.

DATE :

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR

Avis d'imposition 2023 ou 2024 *
Photocopie justificatif d'adresse (Eau – Edf)
Attestation de Paiement de Caf *
Photocopie des deux derniers bulletins de salaire chacun des conjoints *
Attestation de paiement France travail (chômeur) *
RIB (si vous souhaitez effectuer le paiement par Prélèvement)
Livret de famille (page des parents et l'élève(s))

(*) Pièces obligatoires

Dossier à déposer :

Régie Restauration scolaire :
Mairie Annexe Bat B pore 35
Rue de la République
97122 BAIE MAHAULT

Uniquement sur rendez vous sur le site de la Ville

Réception du public

Du lundi au vendredi de 8h à 13h